Informations de base	
2006/2592(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les conséquences économiques et sociales de la restructuration d'entreprises en Europe **Subject** 3.45 Politique de l'entreprise, coopération entre entreprises	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
04/07/2006	Débat en plénière		
06/07/2006	Décision du Parlement	T6-0315/2006	Résumé
06/07/2006	Résultat du vote au parlement		
06/07/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2592(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0387/2006	04/07/2006	
Proposition de résolution		B6-0388/2006	04/07/2006	
Proposition de résolution		B6-0389/2006	04/07/2006	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0315/2006	06/07/2006	Résumé

Résolution sur les conséquences économiques et sociales de la restructuration d'entreprises en Europe

2006/2592(RSP) - 06/07/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Les Parlement européen a adopté une résolution appelant la Commission à adopter une stratégie plus déterminée afin de gérer les restructurations industrielles et leurs conséquences sociales.

Les députés considèrent que l'aide émanant de fonds publics devrait être liée à la conclusion par la direction d'entreprise d'accords à long terme en matière d'emploi et de développement local. Ils demandent à la Commission et aux États membres : de retirer les subventions versées au titre des programmes d'aide et de réclamer le remboursement de ces subventions aux sociétés qui ne font pas face à leurs obligations ; de promouvoir un dialogue européen sur la restructuration industrielle, ainsi que sur les réformes structurelles du marché du travail afin de préserver les avantages de la mondialisation, tout en minimisant son impact social négatif.

Le Parlement demande en outre à la Commission de faire en sorte que les entreprises respectent réellement leurs responsabilités sociales et financières, agissent d'une manière responsable au niveau de l'entreprise et soient équitables envers toutes les parties intéressées, y compris les autorités des communes et des régions où elles sont implantées. La résolution demande également une évaluation de la mise en œuvre de la directive 75/129/CEE relative aux licenciements collectifs et aux fermetures d'entreprises et deprésenter des propositions de mesures pour en assurer le respect .

Le Parlement se félicite par ailleurs de la création prochaine du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation qui soutiendra les travailleurs et améliorera les infrastructures socio-pédagogiques au regard des licenciements collectifs. Il invite le Conseil à adopter sa position commune au plus vite après la première lecture du Parlement et à veiller à ce qu'elle soit applicable rétrospectivement dans les cas où les fermetures en cours se prolongent jusqu'en 2007. L'Assemblée exprime enfin sa solidarité avec tous les travailleurs, leurs familles et leurs communautés frappées par les licenciements.